

## QUESTION 76

### **QUEL EST LE SEPTIÈME COMMANDEMENT?**

*Réponse :* *a*; le septième commandement est : « Tu ne commettras point d'adultère. »

*a* Exode 20.14.

## QUESTION 77

### **QU'EXIGE LE SEPTIÈME COMMANDEMENT?**

*Réponse :* le septième commandement exige *a*; que nous préservions notre chasteté, ainsi que celle de notre prochain, dans notre cœur, nos paroles et notre comportement.

*a* 1 Corinthiens 7.2-5 : « Pour ce qui concerne les choses au sujet desquelles vous m'avez écrit, je pense qu'il est bon pour l'homme de ne point toucher de femme. Toutefois, pour éviter la débauche, que chacun ait sa femme, et que chaque femme ait son mari. Que le mari rende à sa femme ce qu'il lui doit, et que la femme agisse de même envers son mari. Ce n'est pas la femme qui dispose de son corps, c'est son mari. De même, ce n'est pas le mari qui dispose de son corps, c'est sa femme. Ne vous privez point l'un de l'autre, si ce n'est d'un commun accord pour un temps, afin de vaquer à la prière; puis retournez ensemble, de peur que Satan ne vous tente en raison de votre manque de maîtrise. »

Genèse 2.21-24 : « Alors l'Éternel Dieu fit tomber un profond sommeil sur l'homme, qui s'endormit; il prit une de ses côtes, et referma la chair à sa place. L'Éternel Dieu forma une femme de la côte qu'il avait prise de l'homme, et il l'amena vers l'homme. Et l'homme dit : Voici cette fois celle qui est os de mes os et chair de ma chair! on l'appellera femme, parce qu'elle a été prise de l'homme. C'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère, et s'attachera à sa femme, et ils deviendront une seule chair. »

1 Pierre 3.2 : « ... en voyant votre manière de vivre chaste et respectueuse. »

Dieu attache une grande importance à la pureté sexuelle ainsi qu'au caractère pur et saint du mariage et à sa préservation (1 Th 4.1-5; Hé 13.4; Ép 5.22-33; Ma 2.13-16). La chasteté se réfère à une règle de conduite conforme à la pudeur et à la décence, tant au niveau du cœur, des paroles que du comportement (2 Co 7.1). Le mariage, institué par Dieu lui-même, consiste en une alliance inviolable conclue entre un homme et une femme. Il inclut un engagement des deux partis et appelle à la fidélité aux vœux prononcés, les deux époux devenant un (Gn 2.8, 23-24; Mt 19.3-6). Cette unité et telle que Paul déclare que « celui qui aime sa femme s'aime lui-même », « car jamais personne n'a haï sa propre chair » (Ép 5.28-29). Le mari est appelé à aimer sa femme comme Christ a aimé l'Église, l'épouse à se soumettre à son époux comme au Seigneur et à le respecter, comme l'Église doit se soumettre à son Sauveur. Le mariage institué par Dieu à la création demeure jusqu'à la fin du monde et constitue une analogie de la relation existant entre Christ et son Église : « Ce mystère est grand; je dis cela par rapport à Christ et à l'Église » (Ép 5.32).

## QUESTION 78

### **QUE DÉFEND LE SEPTIÈME COMMANDEMENT?**

Réponse : le septième commandement défend *a*; toutes pensées, paroles ou actions contraires à la chasteté.

- a* Matthieu 15.19 : « Car c'est du cœur que viennent les mauvaises pensées, les meurtres, les adultères, les débauches, les vols, les faux témoignages, les calomnies. »

Matthieu 5.28 : « Mais moi je vous dis que quiconque regarde une femme pour la convoiter a déjà commis un adultère avec elle dans son cœur. »

Éphésiens 5.3-4 : « Que la débauche, ni aucune impureté, ni la cupidité, ne soient pas même nommées parmi vous, ainsi qu'il convient à des saints. Qu'on entende ni paroles grossières, ni propos insensés, ou équivoques, choses qui sont contraires à la bienséance ; qu'on entende plutôt des actions de grâces. »

Joseph refusa de se souiller avec la femme de Potiphar (Gn 39.7-12). Job déclare qu'il avait fait un pacte avec ses yeux (Job 31.1-3). Pierre nous exhorte, en tant qu'étrangers et voyageurs sur la terre, à nous abstenir des convoitises charnelles qui font la guerre à notre âme (1 Pi 2.11). Le corps n'a pas été créé pour la débauche mais pour le Seigneur (1 Co 6.13-20). Dieu jugera sévèrement tous les débauchés et les adultères (1 Co 6.9; Hé 13.4; Ap 22.14-15).